

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	11
Pouvoirs :.....	6
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

\*\*\*\*

**Bureau communautaire du 26 janvier 2023**

\*\*\*\*

**DECISION N° BC/23-001**

**Administration générale**

**Marché 2022/036 : Autorisation de signature pour la  
fourniture de services de télécommunication fixes, VPN et  
accès internet**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 20 janvier 2023, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon - 12, rue de la Mare à Jouy - 27200 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 26 janvier 2023 à 15h30.

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Christian LE PROVOST, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Julien CANIN, Patricia DAUMARIE

**Absents :**

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

François OUZILLEAU a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Thomas DURAND a donné pouvoir à Pascal JOLLY, Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Dominique MORIN a donné pouvoir à Jérôme GRENIER, Guillaume GRIMM a donné pouvoir à Christian LE PROVOST, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE

**Secrétaire de séance : Christian LE PROVOST**

## **Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021, portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services (214 000 € HT au 1er janvier 2021), ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5% de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour la fourniture de services de télécommunication fixes, VPN et accès internet ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché 2022/036 « Fourniture de services de télécommunication fixes, VPN et accès internet », ainsi que tout document ou pièce contractuel afférent, suite à l'analyse des offres validée par la Commission d'appel d'offres

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3 :** La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Frédéric DUCHÉ**  
*Président de Seine Normandie  
Agglomération*

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr

